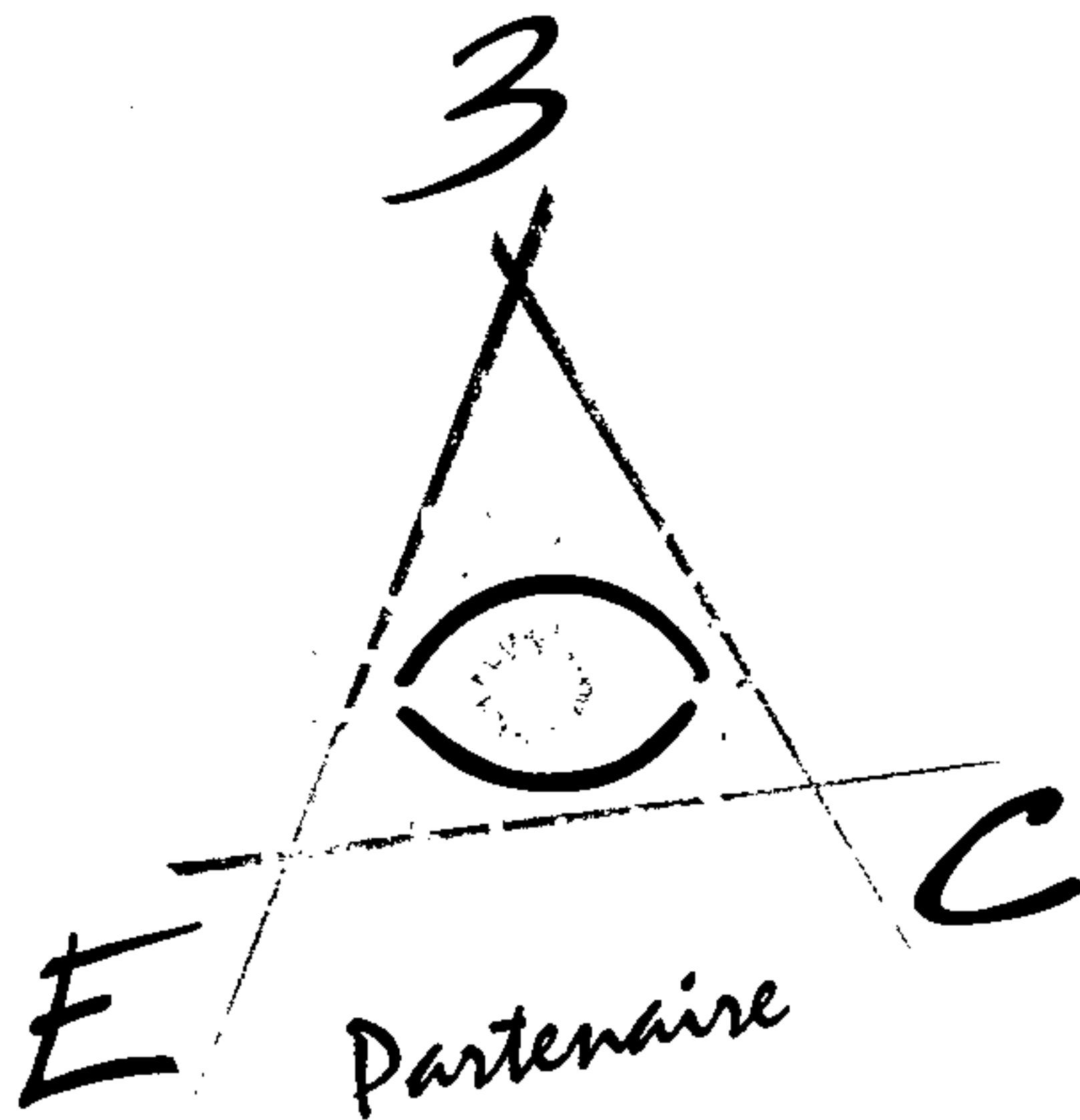
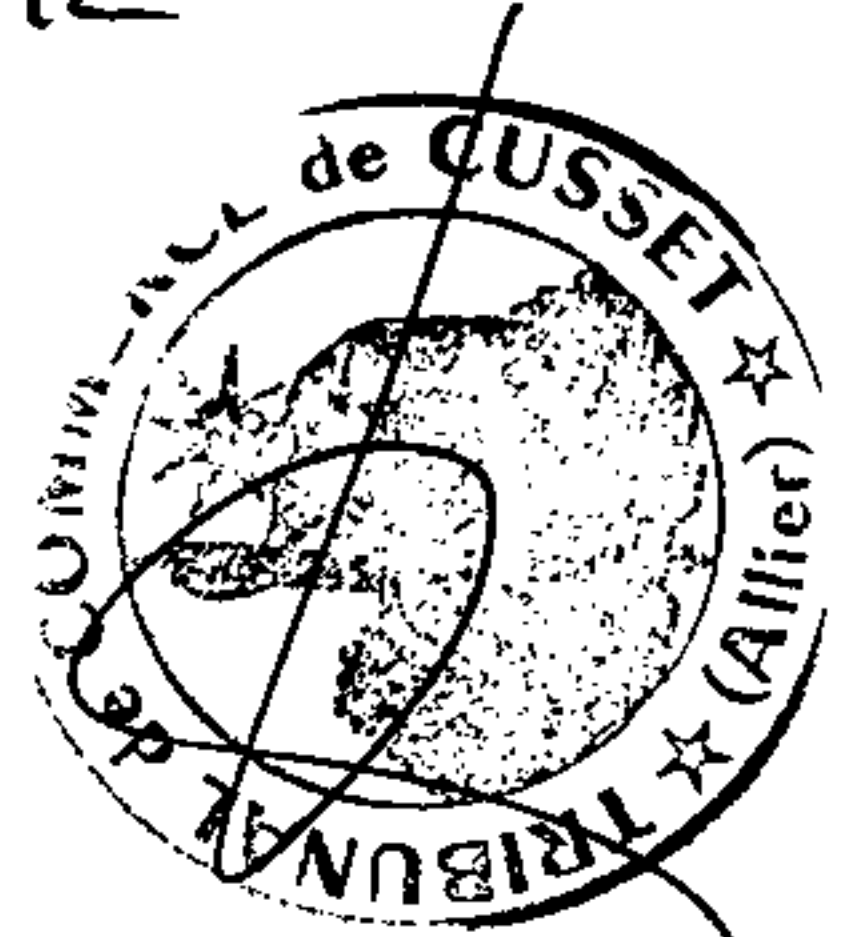


T. de Commerce de CUSSET
N° dépôt 591
15 JUIL. 1996
N° R.C. 403090145

95B192



FE

FIDUCIAIRE EUROPEENNE
Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes

S.A.R.L. A.O.C. FINANCE

**Route des Ferrières
Château de la Motte
03300 CUSSET**

- 0 -

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Tél : 49 28 11 32
Fax : 49 28 24 46

FE

11, quai de Cronstadt
79000 NIORT

FIDUCIAIRE EUROPEENNE
Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes

S.A.R.L. A.O.C FINANCE

**Route des Ferrières
Château de la Motte
03300 CUSSET**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
APPORTS**

SOMMAIRE DU RAPPORT CONCERNANT :

la S.A.R.L. A.O.C. FINANCE
dont le siège social est à CUSSET (03300)

- 0 -

	Pages
I - <u>DESCRIPTION DE LA SARL A.O.C. FINANCE</u>	2
II - <u>DESCRIPTION DES APPORTS</u>	3
III - <u>ÉVALUATION DES APPORTS</u>	3
IV - <u>CONCLUSION</u>	4

Le Commissaire aux Apports
FIDUCIAIRE EUROPÉENNE

Philippe DURANTON

Mesdames, Messieurs,

Notre société a été désignée, et ce conformément à l'article 62 de la loi du 24 juillet 1966 et l'article 25 du décret du 23 mars 1967, par le Président du Tribunal de Commerce de CUSSET en qualité de Commissaire aux Apports en vue de l'augmentation de capital à réaliser dans la S.A.R.L. A.O.C. Finances, SARL au capital de 50 000 francs, dont le siège social est à CUSSET (03) Château de la Motte, route de Ferrières, immatriculée au R.C.S. de CUSSET sous le numéro B 403 090 145, avec pour mission :

- ⇒ de vérifier et d'évaluer l'apport en nature fait par Monsieur Rémy de FERRIER DE RIEZE,
- ⇒ d'établir un rapport de nos vérifications et évaluations qui sera soumis à l'assemblée générale extraordinaire des associés.

I - DESCRIPTION DE LA S.A.R.L. A.O.C. FINANCE

<u>Forme</u> :	Société à responsabilité limitée
<u>Objet</u> :	Administration et gestion de société
<u>Dénomination</u> :	A.O.C. FINANCE
<u>Siège social</u> :	Château de la Motte - Route de Ferrières - 03 - CUSSET
<u>Durée</u> :	99 ans
<u>Capital social</u> :	50 000 Francs avant opération dont la répartition est la suivante :
	• Rémy DE FERRIER DE RIEZE 475 parts • Christiane DE FERRIER DE RIEZE 25 parts

L'opération projetée a pour but de porter ce capital à la somme de 5 200 000 francs dont la répartition sera la suivante :

⇒ Rémy DE FERRIER DE RIEZE	51 975 parts
⇒ Christiane DE FERRIER DE RIEZE	25 parts

Cette augmentation résultera de l'apport en nature fait par Monsieur Rémy DE FERRIER DE RIEZE de 10 300 actions qu'il détient dans la SA BERTHON au capital de 2 000 000 francs, sise à CUSSET (03) au 58 de l'avenue Gilbert ROUX.

II - DESCRIPTION DES APPORTS

Monsieur Rémy DE FERRIER DE RIEZE fait apport à la S.A.R.L. A.O.C. FINANCE de 10 300 actions prises sur les 14 799 dont il est propriétaire, ce qui est attesté par la comptabilité des titres de la SA BERTHON.

III - ÉVALUATION DES APPORTS

La valeur d'apport retenue est de 500 francs l'action, soit un apport global de 5 150 000 francs. Cette valeur paraît tout à fait normale, compte tenu notamment :

- de la situation bilantielle de la SA BERTHON
- du développement de son fonds de commerce,
- des plus values latentes diverses qui existent
- du rendement des titres sur les trois dernières années

Cette valeur d'apport correspond donc à la valeur des titres remise en contrepartie.

IV - CONCLUSION

En définitive, et dans la mesure où l'apport se fera aux conditions prévues, je n'ai aucune objection à formuler quant à l'existence et à la disponibilité des apports en nature.

Je considère donc, par le présent rapport, que l'évaluation des apports en nature effectués par Monsieur Rémy DE FERRIER DE RIEZE de 5 150 000 francs peut être retenue et que les 51 500 parts de 100 francs créées pour la rémunération de ces apports seront intégralement libérées.

Fait à NIORT,
Le 10 Juillet 1996

Le Commissaire aux Apports
FIDUCIAIRE EUROPÉENNE


Philippe DURANTON